

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2008

Commission des impôts : proposition de 12 noms

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de proposer les 24 personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Garibal Michel Maraval Anne-Marie Berbié François Causse Christian Auger Alexandre Montsarrat Gérard Sompayrac Jean-Marc Croux Laurent Carayol Michel Clauzel Gilles Bompar Christian Reyjaud Henri	Pradelles Michel Molinier Renée Asmussen Claude Carayon Brigitte Siguier Louis Campos Monique Lattes Christophe Genoudet Christophe Garibal Robert Delga François Fontès Bernard Viala Didier

Nomination d'un représentant de la Commune auprès de Tarn Habitat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 abstentions (BARDOU, DAGUZAN, DAUZATS, VIDAL et MARC) décide de désigner Mme FELIU comme déléguée titulaire et Mme GARIBAL comme déléguée suppléante.

DÉSIGNATION DU DELEGUE CNAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 abstentions (BARDOU, DAGUZAN, DAUZATS, VIDAL et MARC) et 14 voix pour décide de désigner M. CHAGUE comme délégué de la Commune auprès du CNAS.

CINECRAN : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 727 € à l'Association Cinécran.

GERALH : MISE AU POINT D'UNE CONVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1) - décide de renouveler la convention de collaboration signée entre le GERAHL et la Mairie ;

Article 2) - donne pouvoir à Monsieur le Maire pour le faire ;

Article 3) – souhaiterait voir apporter trois modifications à la convention proposée par l'Association :

- concernant les locaux mis à disposition, il y a lieu de définir précisément ces derniers ;
- concernant l'aide à la publication annuelle, il y a lieu de préciser quels seront les moyens de publication mis à disposition du GERAHL par la Mairie ; à savoir bulletin municipal si la publication n'est pas trop longue et site internet.
- la mise à disposition de la salle de conférence dès lors qu'elle est utilisée par le GERAHL se fera à titre gratuit.

DECISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les décisions modificatives suivantes sur le budget assainissement.

Dépenses investissement

1641 +4 588.91

Recettes d'investissement

021 + 4 588.91

Dépenses de fonctionnement

023 +4 588.91

6611 -2533.61

650 -2055.30

ACCEPTATION DE DIFFÉRENTS DEVIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les devis suivants :

- La CEGELEC pour 5 845.88 € TTC (renforcement et enfouissement des lignes télécom) ;
- Kauriweb pour la modification du site internet soit 1 495 € TTC
- IGEC pour le remplacement d'un ordinateur portable soit 1230.00 € TTC.
- Un accord de principe pour l'achat d'un défibrillateur. Le budget accordé pour cet achat serait de 3100 € maximum._

GESTION DU PERSONNEL

1. Compte Epargne Temps

Le Conseil Municipal à l'unanimité a validé le projet de compte épargne temps approuvé par le comité technique paritaire du CDG 81.

2. Primes et indemnités du secrétaire général

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 5 voix contre (BARDOU, DAGUZAN, VIDAL, DAUZATS, MARC), décide de reconduire les indemnités du secrétaire général à compter de sa nomination sur le poste de rédacteur (indemnités de préfecture et IHTS).